



CONNECT INNOVATION ISF 2017-2018

LE FCPI QUI VOUS PLACE
AU CŒUR DE L'AVENTURE
ENTREPRENEURIALE*

* En tant que souscripteur de parts de fonds, et non de titres de capital des sociétés financées, la participation à l'aventure entrepreneuriale se fera indirectement. L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que son argent est bloqué pendant une durée de 7 années au minimum, et de 9 années au maximum sur décision de la société de gestion, soit jusqu'au 30 juin 2026. Le FCPI Connect Innovation ISF 2017-2018 sera en partie investi dans des entreprises non

cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Le fonds présente notamment un risque de perte en capital et un risque de liquidité. Le souscripteur doit prendre connaissance des facteurs de risques de ce FCPI dans la rubrique « profil de risque » de son règlement.

ADDITIONNER LES FORCES
MULTIPLIER LES CHANCES



– À PROPOS DE SEVENTURE –

Spécialiste du financement de l'innovation, Seventure Partners a pour but d'identifier les potentiels leaders européens de demain et de les accompagner dans leur croissance. Avec plus de 660 M€ d'actifs gérés ou conseillés au 31/12/2016, Seventure Partners est un des leaders du capital-innovation en Europe. Depuis 1997, elle investit dans des entreprises innovantes présentant selon elle un fort potentiel de croissance, dans les secteurs des Sciences de la vie et des Technologies digitales. Basée à Paris, Seventure Partners s'appuie sur des antennes à Londres, Munich, Bâle et Genève. Seventure Partners est une filiale de Natixis Global Asset Management. Natixis est la banque de financement, de gestion et de services financiers du Groupe BPCE.

→ Toute l'actualité de Seventure Partners sur www.seventure.fr et sur :



– CHIFFRES CLÉS –

Données au 31 décembre 2016

660 M€

sous gestion

—

20 années
d'expérience

—

4 Présence dans
pays européens

26

collaborateurs dont

15 gérants

—

7 consultants
exclusifs et

12

senior advisors

200 entreprises
accompagnées depuis 1997

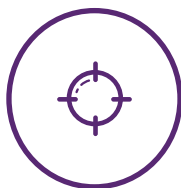
—

5 000 emplois
créés par les entreprises
accompagnées

—

88 sorties dont

25 introductions
en bourse



Vous êtes à la recherche
de solutions d'investissement
pour soutenir l'entrepreneuriat
et l'innovation dans les domaines
des technologies digitales et de la santé ?



Banque Populaire
vous propose une solution innovante :
le FCPI Connect Innovation ISF 2017-2018
géré par Seventure Partners.

AVERTISSEMENT

L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que son argent est bloqué pendant une durée de 7 années au minimum, et de 9 années au maximum sur décision de la société de gestion, soit jusqu'au 30 juin 2026. Le FCPI Connect innovation ISF 2017-2018 sera en partie investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. **Le fonds présente notamment un risque de perte en capital et un risque de liquidité.** Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce FCPI dans la rubrique « profil de risque » de son règlement. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion de portefeuille. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez, et de votre situation individuelle. Vous êtes invité à lire attentivement le document d'informations clés pour l'investisseur qui doit obligatoirement vous être remis préalablement à toute souscription. La documentation réglementaire du FCPI est disponible sur simple demande écrite auprès de **Seventure Partners : 5/7 rue de Montessuy, 75007 Paris** ou par mail à : contact@seventure.fr

LE FCPI CONNECT INNOVATION ISF

01



ACCÉDEZ À UNE GESTION PROFESSIONNELLE

Spécialiste du financement de l'innovation, Seventure Partners a pour objectif d'identifier les leaders européens de demain et de les accompagner dans leur croissance. La diversité de son équipe de gestion, composée de professionnels issus de l'industrie, de la médecine, de l'entrepreneuriat ou de la finance, lui donne l'expertise nécessaire pour investir dans les deux secteurs d'activité qu'elle a identifiés comme étant particulièrement porteurs : **les Technologies digitales et les Sciences de la vie**. Aucun secteur d'activité n'est cependant exclu dès lors que la société présente les critères d'innovation requis.

CONFIEZ LA GESTION
DE VOTRE FCPI
À UNE ÉQUIPE
PLURIDISCIPLINAIRE :
INGÉNIEURS,
MÉDECINS, FINANCIERS...

02



EXPRIMEZ VOTRE OPINION*

NE VOUS CONTENTEZ
PLUS D'ÊTRE UN
INVESTISSEUR PASSIF !

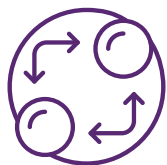
La souscription du FCPI Connect Innovation ISF 2017-2018 vous permet d'accéder à un site sécurisé (Espace privé) où seront présentés les projets, soigneusement sélectionnés par Seventure, dans lesquels votre fonds est susceptible d'investir. Pendant une durée limitée, si vous le souhaitez vous pourrez poser vos questions à l'équipe de gestion et/ou à l'entrepreneur, et donner votre avis sur le projet. Ces avis seront relayés à l'équipe de gestion qui prendra ensuite la décision d'investir ou pas dans le projet, et en informera les souscripteurs via l'Espace privé.

* Seule la société de gestion est habilitée à décider des investissements à réaliser, et ce de manière indépendante.

L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que son argent est bloqué pendant une durée de 7 années au minimum, et de 9 années au maximum sur décision de la société de gestion, soit jusqu'au 30 juin 2026. Le FCPI Connect Innovation ISF 2017-2018 sera en partie investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Le fonds présente notamment un risque de perte en capital et un risque de liquidité. Pour plus de détails, le souscripteur peut se reporter au règlement du FCPI disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

2017-2018 EN 4 POINTS CLÉS

03



DÉCOUVREZ DES ENTREPRENEURS

Des rencontres* avec certains dirigeants des entreprises du portefeuille, exclusivement réservées aux souscripteurs des FCPI de la gamme Connect Innovation, pourront être organisées. Au moins une fois par an et à chaque fois que l'actualité le justifie, l'équipe de gestion commentera les principaux événements qui ont marqué la vie des entreprises du portefeuille.

* La participation de dirigeants à ces événements n'étant pas contractuelle, leur réalisation n'est pas garantie. De même, la société de gestion ne peut s'engager à ce que chaque souscripteur participe à ces rencontres.

DÉCOUVREZ
DES ENTREPRISES
QUI, SELON SEVENTURE,
INNOVENT ET INVENTENT
L'AVENIR !

04



RÉDUISEZ VOS IMPÔTS

BÉNÉFICIEZ
D'UNE RÉDUCTION D'ISF
ÉQUIVALANT À 45%
DU MONTANT DE VOTRE
SOUSCRIPTION EN
CONTREPARTIE D'UN BLOCAGE
DES AVOIRS ALLANT
JUSQU'A 9 ANS*.

Le FCPI Connect Innovation ISF 2017-2018 vous permet de bénéficier de certains avantages fiscaux sous réserve de conserver vos parts jusqu'au 31 décembre 2022 :

- **45%** de réduction d'ISF du montant investi (hors droits d'entrée), dans la limite de 18000 € par foyer fiscal, l'année de la souscription.
- **40%** minimum d'exonération ISF de la valeur des parts pendant toute la durée de détention.
- **0%** d'IR (sous certaines conditions) sur les revenus perçus et les plus-values éventuelles à l'échéance (mais soumis aux prélèvements sociaux).

Les avantages fiscaux liés à la souscription de parts d'un FCPI éligible au dispositif de réduction ISF dépendent de la situation individuelle de chaque souscripteur. Ces avantages sont susceptibles d'être modifiés ultérieurement.

* Dans la limite de 18 000 € par foyer fiscal et sous réserve de conserver vos parts jusqu'au 31 décembre 2022.

L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que son argent est bloqué pendant une durée de 7 années au minimum, et de 9 années au maximum sur décision de la société de gestion, soit jusqu'au 30 juin 2026. Le FCPI Connect Innovation ISF 2017-2018 sera en partie investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Le fonds présente notamment un risque de perte en capital et un risque de liquidité. Pour plus de détails, le souscripteur peut se reporter au règlement du FCPI disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

QUESTIONS/RÉPONSES

MON AVIS SERA-T-IL PRIS EN COMPTE DANS LES DÉCISIONS D'INVESTISSEMENT DE MON FCPI ?

Avant toute décision d'investissement, les avis exprimés par les souscripteurs du FCPI seront transmis à l'équipe de gestion. Ces avis lui permettront soit d'être confortée dans sa décision d'investir, soit de réétudier le dossier à la lumière des questions qui auront été soulevées. Les avis exprimés par les souscripteurs ont une valeur consultative : au final, la société de gestion restera seule responsable des investissements qui seront réalisés dans le cadre de votre FCPI.

QUEL EST LE PROFIL DES ENTREPRISES DANS LESQUELLES MON FCPI VA INVESTIR ?

Le FCPI Connect Innovation ISF 2017-2018 investira dans les Technologies digitales (fintech, logiciels, services innovants...) et les Sciences de la vie (microbiome, nutrition/santé, médicaments, matériels médicaux...), deux secteurs d'activité offrant de véritables opportunités d'investissement selon Seventure Partners, et sur lesquels elle a acquis une véritable expertise depuis 1997. Cette diversification sectorielle s'accompagne d'une diversification géographique, principalement sur la zone euro, mais également d'une diversification des stades de maturité puisque les entreprises ciblées pourront réaliser un chiffre d'affaires entre 0 et 50 M€. Les entreprises respecteront les critères réglementaires permettant au souscripteur de bénéficier de la fiscalité décrite en page 5.

COMMENT POURRAI-JE SUIVRE L'ACTUALITÉ DES ENTREPRISES DANS LESQUELLES MON FCPI VA INVESTIR ?

Vous recevrez un courrier individuel avec un identifiant et un mot de passe confidentiels, qui vous permettront d'accéder à l'Espace privé du site www.fcpi-connectinnovation.fr. Dès lors, vous pourrez vous connecter pour donner votre avis sur les projets dans lesquels votre FCPI est susceptible d'investir, découvrir les investissements effectivement réalisés par votre FCPI, et suivre l'actualité des entreprises du portefeuille.

INVESTIR DANS L'INNOVATION, N'EST-CE PAS TROP RISQUÉ ?

Les FCPI sont effectivement des placements risqués, mais ils trouvent leur légitimité dans la nécessité de financer des sociétés qui peuvent devenir des moteurs de croissance pour l'économie française et européenne. Le travail de l'équipe de gestion consiste à sélectionner les dossiers qu'elle juge les plus prometteurs, à accompagner les entreprises à chaque étape clé de leur développement, et à céder les entreprises dans les conditions les plus favorables possibles. Ce travail vise à limiter les risques mais ne garantit ni le capital, ni les performances de votre FCPI.

QUEL EST L'INTÉRÊT D'INVESTIR DANS UN FCPI AU-DELÀ DES AVANTAGES FISCAUX ?

Outre les avantages fiscaux, le principal intérêt de l'investissement dans un FCPI réside dans la diversification de votre patrimoine. Ce n'est pas un produit d'assurance vie, ni un placement boursier, c'est un placement qui permet d'investir, au travers d'un fonds, dans des entreprises innovantes, et de contribuer ainsi au développement de l'économie réelle. A titre d'illustration, depuis sa création en 1997, Seventure Partners a financé plus de 200 PME, créatrices de 5 000 emplois et de croissance économique.

QUELS SONT LES RISQUES D'INVESTIR DANS UN FCPI ?

Les FCPI présentent des risques liés au financement des entreprises non cotées et notamment un risque de liquidité. Ils présentent également un risque de perte en capital. Enfin, votre investissement dans le FCPI Connect Innovation ISF 2017-2018 sera bloqué pendant une durée de 7 ans minimum, qui peut être portée à 9 ans sur décision de la société de gestion.

CARACTÉRISTIQUES DU FCPI

Société de gestion	Seventure Partners
Dénomination	Connect Innovation ISF 2017-2018
Code ISIN	FRXXXXXXXXXX
Valeur liquidative initiale	100 €
Montant minimal de souscription	1 000 €
Horizon de placement	Au plus tôt le 30 juin 2024, au plus tard le 30 juin 2026
Droits d'entrée	5% maximum rétrocédés aux distributeurs
Fiscalité	Sous réserve de conserver les parts jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant celle de leur souscription : → la réduction d'ISF est égale à 45% du montant investi, hors droits d'entrée, dans la limite du plafond légal (18 000 €). → 40% minimum de la valeur des parts du FCPI sont déduits de l'assiette de l'ISF pendant toute la durée de la vie du fonds. → les éventuels revenus ou plus values sont exonérés d'IR à l'échéance, mais sont soumis aux prélèvements sociaux.

FRAIS

Catégorie agrégée de frais	Taux maximum de frais annuels moyens (TFAM maximaux) ⁽¹⁾	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximal	Dont TFAM distributeur maximal
Droits d'entrée et de sortie	0,56 %	0,56 %
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement		
Frais de constitution	3,33 %	0,63 %
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations		
Frais de gestion indirects	0,00 %	0,00 %
Total	3,89 %	1,19 %

(1) Taux calculé sur la base d'un fonds de 15 M€ et d'une durée de vie maximale de 9 ans.

Le Fonds paiera à la Société de Gestion une commission de gestion de 3,33 % l'an du montant des souscriptions initiales. La Société de Gestion assumera l'ensemble des frais directs et indirects afférents à la gestion du Fonds. Les frais et commissions annuels s'élèvent à 4 % les trois premières années suivant l'année de l'investissement, et à 3 % à compter de la quatrième année. Aucun frais n'est facturé aux sociétés cibles. Ces frais et commissions globalisés sur la durée de l'investissement (9 ans) ne dépasseront pas au total 30 % du montant des souscriptions initiales et ne tiennent pas compte des droits d'entrée éventuels payés par le souscripteur au distributeur. En tout état de cause, le montant des frais et commissions directs et indirects imputés au titre d'un même versement mentionné au 1 du III de l'article 885-0 V du CGI respectera les plafonds réglementaires prévus à l'article D 214-80-10 du CMF lequel a été créé par le Décret N°2016-1794.

FCPI SEVENTURE Pourcentage d'investissement de l'actif en titres éligibles au quota au 31/12/2016



INFORMATION PRÉSENTÉE SOUS LA FORME : FCPI → Année de création – Pourcentage d'investissement de l'actif en titres éligibles au quota à la date du 31/12/2016 – Date d'atteinte du quota d'investissement en titres éligibles

BP INNOVATION 11⁽¹⁾ → 2006 – 0% – 30/06/2009

BP INNOVATION 12⁽²⁾ → 2007 – 66,8% – 30/06/2010

BP INNOVATION AMORÇAGE⁽²⁾ → 2008 – 83,9% – 30/06/2010

BP INNOVATION 13 → 2008 – 62,6% – 30/06/2011

MASSERAN INNOVATION I → 2008 – 72,2% – 30/04/2011

BP INNOVATION AMORÇAGE 2 → 2009 – 75,5% – 30/06/2011

MASSERAN PATRIMOINE INNOVATION 2009 → 2009 – 70,1% – 30/04/2011

BP INNOVATION 14 → 2009 – 75,4% – 30/06/2012

MASSERAN INNOVATION II → 2009 – 72,2% – 30/04/2011

BP INNOVATION ISF → 2010 – 93,1% – 30/09/2012

MASSERAN PATRIMOINE INNOVATION 2010 → 2010 – 77,6% – 31/10/2012

BP INNOVATION 15 → 2010 – 76,0% – 30/06/2013

BIO SANTE → 2010 – 73,1% – 30/06/2013

MASSERAN INNOVATION III → 2010 – 81,5% – 31/05/2013

BP INNOVATION ISF 4 → 2011 – 100,1% – 30/06/2013

MASSERAN PATRIMOINE INNOVATION 2011 → 2011 – 90,3% – 31/10/2013

SEVENTURE INNOVATION 16 → 2011 – 72,2% – 31/12/2013

MASSERAN INNOVATION IV → 2011 – 93,1% – 31/05/2014

SEVENTURE PREMIUM 2012 → 2012 – 106,5% – 31/05/2014

MASSERAN PATRIMOINE INNOVATION 2012 → 2012 – 101% – 14/06/2014

SEVENTURE INNOVATION 2012 → 2012 – 75,2% – 31/12/2014

BIO SANTE 2012 → 2012 – 64,9% – 31/12/2014

MASSERAN INNOVATION V → 2012 – 76,3% – 31/12/2014

SEVENTURE PREMIUM 2013 → 2013 – 101% – 27/01/2016

MASSERAN PATRIMOINE INNOVATION 2013 → 2013 – 100% – 27/01/2016

SEVENTURE PREFERENCE INNOVATION 2013 → 2013 – 66,9% – 31/08/2016

BIO SANTE 2013 → 2013 – 60% – 31/08/2016

MASSERAN INNOVATION VI → 2013 – 67% – 31/08/2016

SEVENTURE PREMIUM 2014 → 2014 – 46,5% – 20/01/2018

MASSERAN PATRIMOINE INNOVATION 2014 → 2014 – 46,5% – 20/01/2018

SEVENTURE PREFERENCE INNOVATION 2014 → 2014 – 39,2% – 31/08/2018

BIO SANTE 2014 → 2014 – 28,6% – 31/08/2018

MASSERAN INNOVATION VII → 2014 – 39,4% – 31/08/2018

SEVENTURE PREMIUM 2015 → 2015 – 13,2% – 31/01/2019

MASSERAN PATRIMOINE INNOVATION 2015 → 2015 – 13,2% – 31/01/2019

CONNECT INNOVATION 2015 → 2015 – 19,8% – 31/08/2019

BIO SANTE 2015 → 2015 – 6,6% – 31/08/2019

MASSERAN INNOVATION VIII → 2015 – 19,8% – 31/08/2019

CONNECT INNOVATION ISF 2016 → 2016 – 0,0% – 18/01/2020

BIO SANTÉ 2016-2017 → 2016 – 0,0% – 31/08/2020

CONNECT INNOVATION 2016-2017 → 2016 – 0,0% – 31/08/2020

(1) Fonds dissout le 31 décembre 2016. - (2) Fonds en préliquidation au 15 avril 2017.

CONNECT INNOVATION ISF 2017-2018

www.fcpi-connectinnovation.fr

Réf. Connect Innovation ISF 2017-2018 – achevé de rédiger le xx/xx/2017

Ce document non contractuel, à caractère publicitaire, est réalisé par Seventure Partners à destination des clients Gestion Privée non professionnels, au sens de la MIF, de Banque Populaire.

SEVENTURE PARTNERS

5/7, rue de Montessuy, 75007 Paris
327 205 258 RCS Paris
Agrément AMF GP 01-040

 GROUPE BPCE

Le FCPI Connect Innovation ISF 2017-2018 est un Fonds Commun de Placement dans l'Innovation agréé par l'AMF le xx/xx/2017 et géré par Seventure Partners, Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 362 624 €.

Seventure
